

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze du mois d'avril à 19 H 00

OBJET : FINANCES

Budget principal : Décision modificative n°1-2023

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **7 avril 2023**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2023/080

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, *Conseillers Municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BLANCHARD (pouvoir à M. LE MAIRE)

Mme MAKUNDA TUNGILA (pouvoir à M. LEDEUR)

Mme BENLAHMAR (pouvoir à Mme CHESNEAU)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 18/04/23

Publiée le : 21/04/23

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KEBABTCHIEFF** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

FINANCES

Budget principal : Décision modificative n° 1/2023

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L.1612-6 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 57 et ses décrets d'application ;

VU la délibération n°2022/205 du Conseil municipal du 9 décembre 2022 portant approbation du budget primitif 2023 ;

VU l'avis de la Commission Affaires générales, Finances du 6 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires ;

CONSIDÉRANT que la décision modificative (DM) n°1 intègre la reprise du résultat de l'année 2022 et les modifications de certaines lignes budgétaires en fonction des événements survenus depuis le vote du budget primitif,

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ADOpte** la décision modificative n°1/2023 du budget principal telle que présentée ci-dessous, votée par chapitre, avec opérations d'équipement individualisées :

Nature	Libellé article	DM 1-2023	Observations
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 450 295,80 €	Résultat de fonctionnement reporté prévisionnel
	RECETTES FONCTIONNEMENT	7 450 295,80 €	
6042	Prestations de service	15 000,00 €	Enveloppe de fonctionnement pour les CSC non prévue au BP
657362	Subvention au CCAS	620 000,00 €	Subvention complémentaire CCAS
023	Virement à la section d'investissement	220 263,26 €	Virement à la section d'investissement
	DEPENSES FONCTIONNEMENT	855 263,26 €	6 595 032,54 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
21312	Travaux sur bâtiments scolaires	7 445,60 €	Régularisation mandats 2022 sur opérations d'investissement
1068	Affectation du résultat reporté	3 064 732,65 €	Affectation du résultat de fonctionnement
1641	Emprunt	4 000 000,00 €	Emprunt pour équilibrer l'acquisition Jeanne d'Arc
2%	Restes à réaliser 2022	4 150 908,73 €	Restes à réaliser 2022
021	Virement de la section de fonctionnement	220 263,26 €	Virement de la section de fonctionnement
	RECETTES INVESTISSEMENT	11 443 350,24 €	
2188	Immobilisation corporelles - divers	22 000,00 €	Matériel de musique
001	Déficit d'investissement reporté	4 158 125,11 €	Déficit prévisionnel de la section d'investissement 2022
21318	Bâtiments - Autres	4 000 000,00 €	Acquisition résidence Jeanne d'Arc
2031	Etudes	47 520,00 €	Etude énergétique 2022 RAR - Changement de chapitre (était au chapitre 21)
21318	Bâtiments - Autres	- 47 520,00 €	Etude énergétique 2022 RAR - Changement de chapitre (va au chapitre 20)
2313	Travaux en cours - Cuisine Centrale	7 445,60 €	Régularisation mandats 2022 sur opérations d'investissement
2313	Travaux en cours - Cuisine Pasteur	198 263,26 €	Ajustement budgétaire
2188	Autres immobilisations corporelles	1 425,00 €	Diverses immobilisations
21321	Bâtiments productifs de revenus	5 797,36 €	Marché Saint Flaive
21312	Bâtiments scolaires	5 658,00 €	Portail A. France
21321	Bâtiments productifs de revenus	27 011,31 €	Logements
21312	Bâtiments scolaires	73,40 €	ALSH Langevin
21318	Bâtiments - Autres	5 337,87 €	Travaux Théâtre Pierre Fresnay
21311	Bâtiment - Mairie	14 912,38 €	Travaux mairie
21318	Bâtiments - Autres	18,23 €	Stade Renoir - Travaux Plomberie
21318	Bâtiments - Autres	20 667,61 €	Club House Renoir - Renfort structure et clôture main courante
21318	Bâtiments - Autres	211 370,18 €	Travaux pavillon Richepin
21318	Bâtiments - Autres	11 880,00 €	Maison des associations - Diagnostic amiante
21318	Bâtiments - Autres	9 169,79 €	Stade Dautry - Tir à l'Arc - Pose de lisses métalliques
21318	Bâtiments - Autres	10 293,87 €	Toiture Arche
21828	Véhicules	- 323 615,00 €	Crédits véhicules 2023 - va au financement du non prévu
1%	Restes à réaliser 2022	3 057 516,27 €	Restes à réaliser dépenses 2022
	DEPENSES INVESTISSEMENT	11 443 350,24 €	0,00 €

- **CONSTATE** le suréquilibre de la section de fonctionnement à la somme de **6 595 032,54 €** soit des recettes de fonctionnement à hauteur de **7 450 295,80 €** et des dépenses de fonctionnement à hauteur de **855 263,26 €** ;

- **CONSTATE** l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses, à la somme de **11 443 350,24 €**, restes à réaliser inclus ;

- **DIT** que les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 1/2023 s'élèvent donc à la somme de :

Dépenses = + **12 298 613,50 €**
Recettes = + **18 893 646,04 €**

Après intégration de la décision modificative n° 1/2023, le total des prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune s'élève à la somme de :

BP +DM 1-2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	37 628 884,26 €	44 699 107,80 €
Investissement	21 232 774,24 €	21 232 774,24 €
Total =	58 861 658,50 €	65 931 882,04 €



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 32 (3 pouvoirs)
 Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES :
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstentions : 3

Date de convocation : 07/04/2023

Présenté par Le Maire (1),
 A Ermont, le 14/04/2023












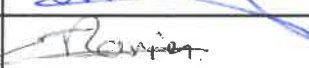
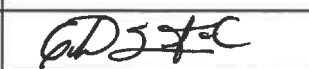




Xavier HAQUIN

Maire d'Ermont,
 Conseiller départemental du Val d'Oise

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Ermont, le 14/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Annour Brahim	
Aparicio Traore Asetou	
Baril Valérie	
Bay Jean-François	
Benlahmar Najat	
Blanchard Benoit	
Cabot Céline	
Caron Yannick	
Castro-Fernandes Vania	
Cauzard Carole	
Chesneau Mustafa Carole	
Dahmani Saliha	
De Carli Nathalie	
Dehas Fazila	
Dupuy Joëlle	
Godard Nicolas	
Guedj Florence	
Gutierrez Manuela	
Haquin Xavier	
Heusser Jean-François	

V – ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	V A
Jobert Didier	
Kebabtchieff Maxime	
Khinache Youcef	
Knobloch Othman	
Lacouture Karine	
Lambert Karine	
Laroze Gilles	
Ledeur Didier	
Makunda Tungila Virginie	
Melo Delgado César	
Mézière Angélique	
Naccache Joël	
Ravier Etienne	
Santa Cruz Bustamante Gabriela	
Yahya Cathy	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/04/23, et de la publication le 21/04/23

A Ermont, le 21/04/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.